



Association des Résidants du lac Carillon

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ARC TENUE LE 14 AVRIL 1998,

À 17 H 00, AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC

Étaient présents : Pierre Bédard
Jean-Marc Charbonneau
Claire Huot
Serge Lachance
Carole Paré
Jocelyne Roberge

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1. MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 AVRIL 1998

Jean-Marc Charbonneau propose l'adoption de l'ordre du jour et Pierre Bédard seconde.

3. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 1998

Jean-Marc Charbonneau propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 7 octobre et Pierre Bédard seconde.

4. LECTURE ET COMMENTAIRES DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ARC DU 11 OCTOBRE 1998

Après lecture, aucun commentaire n'est soulevé.

5. SUIVI DU COMPTE RENDU DU 29 JUILLET 1997

- *Coupe de bois*

Aucun développement – Il reste à demander qu'il y ait la même zone de protection en arrière des chalets que ce qu'il y a sur le bord du chemin. Sera repris dans le projet de revitalisation des forêts.

- ***Bateau à moteur***

Aucune suite de la part de Madame Frenette de Notre-Dame-de-Motaban. Dossier à suivre.

- ***Devenir propriétaire***

Réception d'une lettre de Roger Bertrand, député de Portneuf, datée du 28 octobre. M. Bertrand mentionne qu'il ne lui appartient pas de statuer sur cette question qui relève du milieu municipal et que le MRN, à titre de principal gestionnaire des terres publiques, détient les pouvoirs inhérents au droit de propriété.

- ***Noms des rues***

Lettre a été transmise à Hydro-Québec et Québec Téléphone pour les aviser des numéros civiques inhérents à chacun des chemins et que ces noms avaient été officialisés par la municipalité et la Commission de toponymie du Québec.

6. LOTOMATIQUE

Trois dépôts totalisant la somme de 71,91 \$ ont été faits, ce qui porte le total à 1 612 \$. Dépôt de 220,95 \$ dans le compte de banque de l'ARC. Depuis mars 1996, 281,61 \$ ont été remis aux abonnés. Des félicitations et remerciements sont adressés à Jean-Marc.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT

- ***Quorum à l'assemblée générale***

Après discussion, le conseil d'administration décide de maintenir le quorum au tiers (1/3) des membres en règle. Un rappel sera fait aux membres quelques jours précédant la tenue de l'assemblée générale.

- ***Panier de Noël***

Une somme de 125 \$ a été amassée. Une lettre datée du 11 janvier 1998 a accompagné le certificat cadeau précisant que celui-ci était pour l'achat exclusif d'épicerie excluant ainsi les produits de tabagisme, boissons alcooliques et billets de loterie. Le 15 janvier le Comité d'entraide du Noël du pauvre nous adressait ses remerciements.

- ***Vœux de Noël***

Réception des vœux du conseil municipal.

- ***Revenu Canada***

Lettre de Revenu Canada du 26 mars, dans laquelle Revenu Canada nous confirme que la date de clôture de l'année financière est reportée au 31 décembre au lieu du 30 septembre. Il ne reste qu'à produire le rapport pour l'année 1997. Lettre remise à Madame Roberge, trésorière.

- ***Épicerie Lac Blanc***

Lettre de Rita Bélanger reçue le 16 janvier mentionnant qu'elle ne renouvelera pas sa commandite. Suite aux événements survenus dans ce secteur, Madame Bélanger reprend ses activités et, de ce fait, accorde sa commandite à l'Écho du Carillon.

- ***Félicitations***

Petit mot de Madame Claude-Marie Scorsone accompagnant sa cotisation. Merci et félicitations pour le travail accompli; message simple et très apprécié des membres du c.a.

- ***Vitesse***

Des pancartes fixant la vitesse à 30 km/heure ont été installées; une dernière est à venir.

8. ACCEPTATION DES DÉPENSES

Les dépenses suivantes ont été effectuées :

Lunch – Réunion Assemblée générale :	51,52 \$
Inspecteur des institutions financières :	31,00 \$
Fondation des maladies cardiaques :	25,00 \$
Photocopie :	17,09 \$
Timbres :	64,10 \$
Panier de Noël :	125,00 \$

Jean-Marc Charbonneau propose l'acceptation de ces dépenses et Pierre Bédard seconde.

9. TRÉSORERIE

Au 31 mars 1998, une somme de 1 254,84 \$ apparaît à l'encaisse.

10. COTISATION ANNUELLE

Cinq cotisations sont à venir pour l'année 1998.

11. PUBLICITÉ

Suite à une demande de Serge Lachance à M. Omer Hardy pour une commandite dans le journal, M. Hardy l'a informé de la création de l'Ordre des gens d'affaires de St-Ubalde et que cette association embauchera des jeunes en passant par Emplois-Ado qui feront dorénavant la distribution des circulaires.

Suite à cette information, il est proposé à l'unanimité d'adresser une lettre à cette Association afin de leur demander de ne pas distribuer de sacs publicitaires aux villégiateurs qui sont absents; ces sacs pourront être laissés à l'entrée du lac Carillon.

Une lettre a été transmise à M. Omer Hardy, COOP – IGA le 13 mars demandant une commandite de 200 \$, soit le même tarif que l'an dernier. En attente d'une réponse.

À ce jour, les commanditaires assurés sont : Garage Bernard Hardy, Épicerie du lac Blanc, MAP. Denis Noël, pharmacien se retire et la Caisse populaire est à consulter.

12. GLACIÈRE DU LAC MONTAUBAN

Mario Lupien et Diane Delisle proposent une excursion le 16 mai prochain à la Glacière du lac Montauban. Un article dans le prochain journal sera publié à cet effet invitant également les villégiateurs à une petite corvée en vue d'améliorer le sentier.

13. PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Serge Lachance a été mis au courant de ce projet suite à un appel téléphonique de Roger Matte, conseiller municipal. Il s'agit d'un projet de piste multifonctionnelle (motoneige et vélo) reliant le lac Blanc au secteur des lacs Long et Montauban.

La municipalité de St-Ubalde a donné son accord à ce projet. Le projet et le tracé seront déposés le 17 avril au ministère des Ressources naturelles par Claude Savard, Scierie Savard.

Suite à certaines précisions et après de longues discussions, il est convenu d'adopter une résolution et de l'acheminer à M. Claude Savard, compte tenu de l'absence de M. Roger Matte, pour lui faire part de la position de l'ARC, laquelle résolution est proposée par Jocelyne Roberge, secondée par Serge Lachance et adoptée à l'unanimité. Cette résolution se lira ainsi :

ATTENDU le projet de création d'une piste multifonctionnelle (motoneige et vélo) reliant le lac Blanc au secteur des lacs Long et Montauban en passant par le lac Carillon;

ATTENDU le passage projeté d'une telle piste à proximité du chemin du lac Carillon (secteur des chalets);

ATTENDU le bruit causé par les motoneiges;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARC QUE
:

L'Association des résidents du lac Carillon (ARC) serait prête à appuyer le projet de piste multifonctionnelle (motoneige et vélo) conditionnellement à ce que le tracé se situe à un minimum de deux mille (2 000) pieds au sud de la limite des terrains des villégiateurs.

14. PROJET DE REVITALISATION DES FORÊTS

Serge Lachance nous fait part d'un projet quinquennal qui requerrait, au départ, l'assistance d'un technicien forestier lequel offrirait à chacun des villégiateurs ses conseils, en tenant compte entre autres de la dangerosité, de la croissance, de la variété des espèces. Il s'agirait de sélectionner certains arbres à abattre ou tout simplement à ramasser pour permettre d'améliorer la forêt avoisinante de nos chalets, il n'est nullement question ici d'un permis de coupe en vue de faire du bois de chauffage. Ce projet consisterait par la même occasion à obtenir la même zone de protection à l'arrière des terrains que de chaque côté du chemin.

Le territoire visé serait cloisonné en cinq divisions :

1. Les lots en location aux villégiateurs

2. Les marges de protection entre les chalets et le lac :

Chemin de la Sauvagine : entre les lots et la rive du lac

Chemin du Huard : entre les lots et la coupe de bois

Chemin de la Bernache nord : entre les lots et la rive du lac

Chemin de la Bernache sud : entre les lots et le chemin du Colvert

Chemin du Colvert sud : entre les lots et la coupe de bois

L'ARC pourrait gérer ces secteurs et émettre un permis de coupe après que le technicien ait identifié les arbres à prélever.

3. Les aires communautaires intensives

- Le secteur de la marina
- Le secteur de la plage

4. Les aires communautaires extensives

- La pointe du lac

5. Les aires de promenade :

- Les abords des sentiers de promenade
- Le secteur entre le chemin du Huard et le chemin du lac Carillon

Les îles sont non incluses dans ce projet, mais pourraient l'être ultérieurement.

Le conseil d'administration se réunira dans les prochains mois afin d'aborder exclusivement ce dossier. Ce dossier devra être présenté en assemblée générale.

15. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée s'effectue à 22h15.

Claire Huot,

Secrétaire